



FORMATION CONTINUE DES CADRES BÉNÉVOLES

CALENDRIER NATIONAL

2019-2020

Version du 01.09.2019

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - www.fftir.org

Calendrier national 2019-2020

Le département formation fédérale vous présente les formations continues des cadres bénévoles ouvertes au niveau national pour la saison 2019-2020.

Intitulé	Lieu	Durée	Date	Prérequis*	Responsable	État**
CS Tir aux armes réglementaires	Châteauroux	20 h	22-24.11.2019	BFI	Marie-Laure Caraux-Launay (06 75 27 48 03) Philippe Caraux	Clôturé
UF adaptation des crosses (Pistolet)	Talence	18 h	29.11/1.12.2019	BFI	Philippe Héyère (06 15 94 17 86)	Inscriptions ouvertes
UF préparation mentale (« Duo gagnant »)	Lingolsheim	20 h	6-8.12.2019	BFI	Mickaël Denniel (06 89 82 49 02) Agathe Biston	Inscriptions ouvertes
CS Handi-tir	CTSBVL Bourg-lès-Valence	20 h	31.01/1 - 2.02.2020	BFI	Marie-Claire Gallet (06 82 94 08 53) Éric Viller (06 38 40 59 52) Jacques Meuret	Inscriptions ouvertes
CS Carabine 3 positions	Fleury-les-Aubrais	20 h	21-23.02.2020	BFI	Sarah Robert (06 25 42 57 33)	Inscriptions ouvertes
UF adaptation des crosses (Pistolet)	Talence	18 h	3-5.04.2020	BFI	Philippe Héyère (06 15 94 17 86)	Inscriptions ouvertes
CS Para-tir	À définir ultérieurement	20 h	3-5.04.2020	CS Handi-tir et BFE1	Valérian Sauveplane (06 32 25 96 34) Didier Richard (06 36 89 68 37) Serge Sprocq	Inscriptions ouvertes
CS Pistolet 25 m	À définir ultérieurement	16 h	1-3.05.2020	BFI	Mathilde Lamolle Frédéric Lamolle (06 13 93 91 72)	Inscriptions ouvertes
UF pédagogie, mental et performance	Châteauroux	16 h	5-6.06.2020	BFE2 ou UF « Duo gagnant »	Mickaël Denniel (06 89 82 49 02)	Inscriptions ouvertes

* Vérifier dans les fiches individuelles de présentation des actions les possibilités éventuelles de dérogation.

** La colonne « état » du présent document est actualisée régulièrement en fonction de l'avancement de la formation (en cours d'élaboration, inscriptions ouvertes, inscriptions closes, formation terminée, reportée ou annulée). D'autres formations sont susceptibles d'être ouvertes au cours de la saison.

Pour tout renseignement sur les actions de formation continue des cadres bénévoles, vous pouvez contacter Philippe Héyère (06 15 94 17 86 – pheyere@fftir.org).

Modalités pratiques :

Frais pédagogiques : le montant de ces frais est propre à chaque action.

Hébergement et restauration : la FFTir propose et prend à sa charge un hébergement en chambre simple en hôtel. La restauration pendant le stage est à la charge de la FFTir.

Frais de déplacement : ils sont à la charge des stagiaires. Les clubs et les ligues peuvent cependant participer à ces frais selon leurs propres modalités.

Désistement : tout désistement 5 jours avant l'action ne permettra pas le remboursement des frais d'inscription et les frais d'hébergement seront facturés au réel, sauf raison médicale.

La Fédération se réserve le droit d'annuler la formation en cas de nombre insuffisant de candidats.

**Coupon-réponse à retourner à la FFTir 38, rue Brunel 75017 PARIS
à l'attention d'Annick Collignon (secrétariat formation fédérale) : acollignon@fftir.org**

✂.....

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Diplôme : _____

Numéro de club : _____

Souhaite participer à la formation :

- Certificat de spécialité Tir aux armes réglementaires
- Unité de formation adaptation des crosses 1 (pistolet)
- Unité de formation préparation mentale « Duo gagnant »
- Certificat de spécialité Handi-tir
- Certificat de spécialité Carabine 3 positions
- Unité de formation adaptation des crosses 2 (pistolet)
- Certificat de spécialité Para-tir
- Certificat de spécialité Pistolet 25 m
- Unité de formation pédagogie, mental et performance

Hébergement souhaité :

Personne en situation de handicap :

Certificat de spécialité Tir aux armes réglementaires

Objectif : s'approprier les compétences permettant l'encadrement du Tir aux armes réglementaires.

Dates : le stage se déroulera du vendredi 22 au dimanche 24 novembre 2019.

Lieu : Centre national de Tir sportif de Châteauroux – La Martinerie – Bâtiment de commandement
Cité des jardins – RD 925 – 36130 Déols
Tél. : 06 47 57 08 14

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 250 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de fournitures : les cibles sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 22 novembre 2019 de 14 h à 18 h,
- samedi 23 novembre 2019 de 9 h à 18 h,
- dimanche 24 novembre 2019 de 9 h à 16,

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type « FOAD ». Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétence à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétence à organiser la sécurité de la pratique et des participants,
- UC3 : compétence à faire découvrir et initier la discipline,
- UC4 : compétence à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétence à organiser une compétition.

Les thèmes développés :

- historique et concept de la discipline,
- connaissances réglementaires,
- connaissance des différentes épreuves et spécificités,
- les différents systèmes de visée conformes,
- les différents systèmes d'armement conformes,
- progression dans la pédagogie : carabine .22LR, FSA .22LR sur gongs 25 et 50 m, fusil à répétition manuel, FSA 200 m, armes de poing,
- installations sportives,
- organisation d'un concours TAR.

Matériel requis : dans la mesure du possible, les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel et munitions réglementaires, selon leur spécificité (armes de poing/armes d'épaule, carabine .22LR, FSA .22LR, fusil à répétition manuel, pistolet ou revolver et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur. Les candidats devront présenter un projet club en lien avec le TAR au moment de l'inscription.

Date limite d'inscription : 15 octobre 2019.

Formateurs : Marie-Laure Caraux-Launay et Philippe Caraux.

Unité de formation adaptation des crosses 1 (pistolet)

Objectif : s'approprier les compétences théoriques et pratiques permettant d'adapter une crosse de pistolet 10 m à la main et à la position d'un tireur.

Dates : le stage se déroule en semaine, du vendredi 29 novembre au dimanche 1^{er} décembre 2019.

Lieu : Centre national de formation FFTir (Creps de Bordeaux) – 653, cours de la Libération – 33405 TALENCE Cedex
Tél. : 05 56 04 37 26.

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 250 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de fournitures : le matériel pour travailler sur les crosses (outillage, limes électriques et fournitures pâte à crosse, liège, etc.) est fourni par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel et thèmes développés :

- Vendredi 29 novembre 2019 :
 - de 14 h à 15 h 30 (théorie et diagnostic crosse),
 - de 16 h à 18 h (mise en pratique évaluation des crosses) ;
- samedi 30 novembre 2019 :
 - de 9 h à 12 h 30 (pratique travail des crosses),
 - de 14 h à 18 h (suite pratique travail des crosses) ;
- dimanche 1^{er} décembre 2019 :
 - de 9 h 00 à 12 h 30 (suite pratique et évaluation crosses),
 - de 13 h 30 à 16 h@& (théorie et règlements crosse, bilan formation).

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m, ainsi qu'avec une crosse pouvant être adaptée à leur main et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : le stage est ouvert seulement à 6 personnes. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis (photocopie du diplôme d'initiateur de club).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 18 octobre 2019.

Formateur : Philippe Héyère.

Unité de formation préparation mentale (le « Duo gagnant »)

Objectif : s'approprier les compétences théoriques et pratiques permettant une approche de la préparation mentale au sein d'un duo entraîneur-tireur.

Dates : le stage se déroule du vendredi 6 au dimanche 8 décembre 2019.

Lieu : Amitié Lingolsheim – 19 rue de Geispolsheim – 67380 LINGOLSHEIM
Tél : 03.67.08.04.36

Frais d'hébergement : l'hébergement sera en chambre double compte tenu de la nécessité de venir, pour les stagiaires, accompagnés par un tireur. Pour cette action, une possibilité d'hébergement en chambre simple est proposée, mais avec un supplément de 50 €. Les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 300 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 6 décembre 2019 de 13 h à 19 h,
- samedi 7 décembre 2019 de 9 h à 19 h,
- dimanche 8 décembre 2019 de 9 h à 13 h.

Les thèmes développés : cette formation a pour but d'optimiser la collaboration entre l'entraîneur et le tireur. Une meilleure compréhension des mécanismes du mental permet bien souvent de progresser dans la performance sportive. Chaque duo entraîneur-entraîné se lancera dans un « Fil rouge » sur une durée de deux jours et demi.

Un temps de formation et surtout de pratique traitera de :

- la communication entre entraîneur et entraîné,
- la transmission des consignes,
- la construction d'une séquence de tir efficace,
- la concentration,
- la préparation avant match,
- l'individualisation de l'entraînement.

Cette expérience forte et unique amènera une vision complémentaire à vos pratiques actuelles.

Matériel et conditions requis : la participation à cette action de formation suppose que chaque stagiaire soit accompagné par un tireur qu'il entraîne habituellement au sein de son club (tout niveau à partir de Cadet). La mise en œuvre des éléments de la préparation mentale, tout au long de la formation, sera réalisée par le biais d'exercices pratiques au pas de tir avec des binômes entraîneur-tireur. Les stagiaires et les tireurs sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m (carabine ou pistolet), ainsi que leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : le stage est ouvert à 12 binômes maximum. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis.

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 25 octobre 2019.

Formateurs : Mickaël Denniel et Agathe Biston.

Certificat de spécialité Handi-tir

Objectif : s'approprier les compétences permettant d'accueillir et d'encadrer, dans le cadre de la découverte et de l'initiation, les personnes en situation de handicap.

Dates : le stage se déroulera du vendredi 31 janvier au dimanche 2 février 2020

Lieu : CTSBLV Bourg-lès-Valence – Route des Combeaux aux Chanalets – 26500 Bourg-Lès-Valence

Tél. : 04 75 83 64 52

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 250 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles et munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 31 janvier de 14 h à 18 h,
- samedi 1^{er} février de 9 h à 18 h,
- dimanche 2 février de 9 h à 16 h.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation ou en formation de type « FOAD » (envoi a posteriori du questionnaire de fin de formation). Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétence à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétence à organiser la sécurité de la pratique,
- UC3 : compétence à faire découvrir la discipline,
- UC4 : compétence à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétence à organiser une compétition.

Les thèmes développés :

- l'approche globale du handicap,
- le contexte institutionnel (sportif et en lien avec le handicap) pour trouver les bons partenaires et mener à bien des projets,
- l'accueil,
- l'adaptation des installations et du matériel pédagogique,
- organisation des apprentissages,
- les différents types de pratiques : loisir, compétition.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m (carabine ou pistolet) et leur passeport formateur pour validation de la formation continue. Les stagiaires pourront également apporter le matériel qu'ils utilisent dans l'encadrement des publics en situation de handicap, de façon à faire profiter les autres stagiaires de leur expérience.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 10 décembre 2019

Formateurs : Marie-Claire Gallet, Éric Viller et Jacques Meuret.

NB : cette formation est un prérequis au CS Para-tir

Certificat de spécialité Carabine 3 positions

Objectif : s'approprier les compétences permettant l'encadrement du tir à la carabine 3 positions.

Dates : le stage se déroule du vendredi 21 au dimanche 23 février 2020.

Lieu : Centre de tir régional de Fleury-les-Aubrais – 154 rue des Fossés – 45400 Fleury-les-Aubrais
Tél. : 06 73 42 22 43

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 250 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de fournitures : les cibles sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 21 février 2020 de 14 h à 18 h,
- samedi 22 février 2020 de 9 h à 18 h,
- dimanche 23 février 2020 de 8 h 30 à 16 h.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type « FOAD ». Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétence à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétence à organiser la sécurité de la pratique et des participants,
- UC3 : compétence à faire découvrir et initier la discipline,
- UC4 : compétence à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétence à organiser une compétition.

Les thèmes développés :

- connaissances réglementaires de la discipline,
- transfert du 10 m au 50 m,
- principes du tir à balles,
- progression pédagogique à la carabine 3 positions 50 m,
- adaptation du matériel (crosse, détente et organes de visée).

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à la carabine 50 m et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Il est demandé au stagiaire d'être en mesure de se positionner en position couché et genou.

Date limite d'inscription : 10 janvier 2020.

Formateur : Sarah Robert.

Unité de formation adaptation des crosses 2 (pistolet)

Objectif : s'approprier les compétences théoriques et pratiques permettant d'adapter une crosse de pistolet 10 m à la main et à la position d'un tireur.

Dates : le stage se déroule en semaine, du vendredi 3 au dimanche 5 avril 2020.

Lieu : Centre national de formation FFTir (Creps de Bordeaux) – 653, cours de la Libération – 33405 TALENCE Cedex
Tél. : 05 56 04 37 26.

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 250 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de fournitures : le matériel pour travailler sur les crosses (outillage, limes électriques et fournitures pâte à crosse, liège, etc.) est fourni par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel et thèmes développés :

- Vendredi 3 avril 2020 :
 - de 14 h à 15 h 30 (théorie et diagnostic crosse),
 - de 16 h à 18 h (mise en pratique évaluation des crosses) ;
- samedi 4 avril 2020 :
 - de 9 h à 12 h 30 (pratique travail des crosses),
 - de 14 h à 18 h (suite pratique travail des crosses) ;
- dimanche 5 avril 2020 :
 - de 9 h à 12 h 30 (suite pratique et évaluation crosses),
 - de 13 h 30 à 16 h (théorie et règlements crosse, bilan formation).

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m, ainsi qu'avec une crosse pouvant être adaptée à leur main et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : le stage est ouvert seulement à 6 personnes. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis (photocopie du diplôme d'initiateur de club).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 21 février 2020.

Formateur : Philippe Héyère.

Certificat de spécialité Para-tir

Objectif : s'approprier les compétences permettant d'encadrer l'activité Para-tir dès les premiers niveaux de compétition.

Dates : le stage se déroule du vendredi 3 au dimanche 5 avril 2020.

Lieu : À définir ultérieurement

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 375 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles et munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 3 avril 2020 de 14 h à 18 h,
- samedi 4 avril 2020 de 9 h à 18 h,
- dimanche 5 avril 2020 de 9 h à 16 h.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type « FOAD ». Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétence à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétence à organiser la sécurité de la pratique et des participants,
- UC3 : compétence à faire découvrir la discipline,
- UC4 : compétence à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétence à organiser une compétition.

Les thèmes développés :

- organigramme FFTir et présentation des départements en lien avec le Handi-tir et Para-tir, contacts,
- RGS : disciplines et catégories Para-tir,
- point spécifique sur le matériel autorisé ou obligatoire pour les disciplines Pistolet et Carabine,
- classifications nationale et internationale,
- installations sportives,
- facteurs de performance et handicap,

- pédagogie adaptée,
- mise en place du tireur au pas de tir.

Matériel et conditions requis : la participation à cette action de formation suppose que chaque stagiaire soit accompagné par un tireur qu'il entraîne habituellement au sein de son club (tout niveau à partir de Cadet). Les stagiaires et les tireurs sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m (carabine ou pistolet) et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 8 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le CS Handi-tir et le Brevet fédéral d'entraîneur 1^{er} degré ou les justificatifs permettant de mettre en avant les compétences dans l'accueil des publics en situation de handicap sont exigibles à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les initiateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 15 février 2020

Formateurs : Valérian Sauveplane, Didier Richard et Serge Sprocq.

Certificat de spécialité Pistolet 25 m

Objectif : s'approprier les compétences permettant l'encadrement du tir au Pistolet 25 m.

Dates : le stage se déroule du 1^{er} au 3 mai 2020.

Lieu : À définir ultérieurement

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 250 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de fournitures : les cibles sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 1^{er} mai 2020 de 14 h à 18 h 30,
- samedi 2 mai 2020 de 9 h à 17 h 30,
- dimanche 3 mai 2020 de 8 h 30 à 15 h.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type « FOAD ». Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques); le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétence à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétence à organiser la sécurité de la pratique et des participants,
- UC3 : compétence à faire découvrir et initier la discipline,
- UC4 : compétence à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétence à organiser une compétition.

Les thèmes développés :

- connaissances réglementaires de la discipline,
- transfert du 10 au 25 m,
- principes de tir à balles,
- progression pédagogique au Pistolet 25 m, épreuves de vitesse,
- adaptation du matériel (crosse, détente et organes de visée),
- sensibilisation du matériel de la discipline haut niveau.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir au Pistolet 25 m et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 10 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 15 mars 2020.

Formateurs : Mathilde Lamolle, Frédéric Lamolle.

Unité de formation pédagogie, mental et performance

Objectif : optimiser les méthodes d'apprentissage pour un travail individuel ou en groupe.

Dates : le stage se déroule du vendredi 5 au samedi 6 juin 2020.

Lieu : Centre national de Tir sportif de Châteauroux – La Martinerie – Bâtiment de commandement
Cité des jardins – RD 925 – 36130 Déols
Tél. : 06 47 57 08 14

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 200 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 5 juin 2020 de 9 h à 19 h,
- samedi 6 juin 2020 de 8 h 30 à 17 h.

Les thèmes développés : cette formation a pour but d'optimiser les méthodes d'apprentissage en groupe ou en individuel. Elle permet de voir ou revoir les incontournables d'une pédagogie efficace et d'apprendre à individualiser l'entraînement pour des profils de tireurs parfois bien différents. Pour compléter ces bases, des outils favorisant un mental plus fort seront construits à partir du besoin de chaque entraîneur.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m (carabine ou pistolet) et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le Brevet fédéral d'entraîneur 2^e degré validé après 2014 ou l'Unité de formation « Duo gagnant » sont exigibles à l'inscription, cette action faisant partie du dispositif de formation.

Date limite d'inscription : 20 avril 2020.

Formateur : Mickaël Denniel.